Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID: 086-268600046-20230620-CS23XFINDL0050A-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération du conseil d'administration

du 20 JUIN 2023 n° 50 page 1/1

EXTRAIT:

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 17

PRESENTS (11):

Mme Braud, Mme Phlipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken,

Mme Lalaque.

POUVOIRS (4): M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,

M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Raynaud, M. Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Leclerc, mandante, a pour mandataire Mme Manson.

EXCUSEES (2): Mme Princet, Mme Roussengue.

RAPPORTEUR: Madame Françoise BRAUD

MOYENS DE GESTION - FINANCES Secteur:

OBJET: Budget 2023 : Décision Modificative pour le budget Principal (DM 1-

2023)

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1 à L. 1612-20, et les articles L. 2121-34, L.2312-1, L. 2313-1 et L.1411-3,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R 314-46,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT le besoin de réajuster les dépenses et les recettes,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

de modifier le Budget Primitif 2023 pour le Budget Principal, selon le tableau ci-joint.

Les détails des modifications sont les suivants :

En Fonctionnement, il est proposé :

En dépenses :

- o d'augmenter le compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » chapitre 67 pour un montant de 5 000,00 € afin d'anticiper d'éventuelles annulations complémentaires,
- de diminuer le compte 611 « Contrat de prestations » chapitre 011 pour un montant de de 5 000,00 €.

Soit un montant total de dépenses de 0,00 €.

CERTIFIE EXECUTOIRE par Le Maire-Président du CCAS de Châtellerault Transmission Préfecture le Publication CCAS le

Fait à Châtellerault, le 20 juin 2023 La Vice-Présidente,

Vote : Adoptée à l'unanimité

Françoise BRAUD